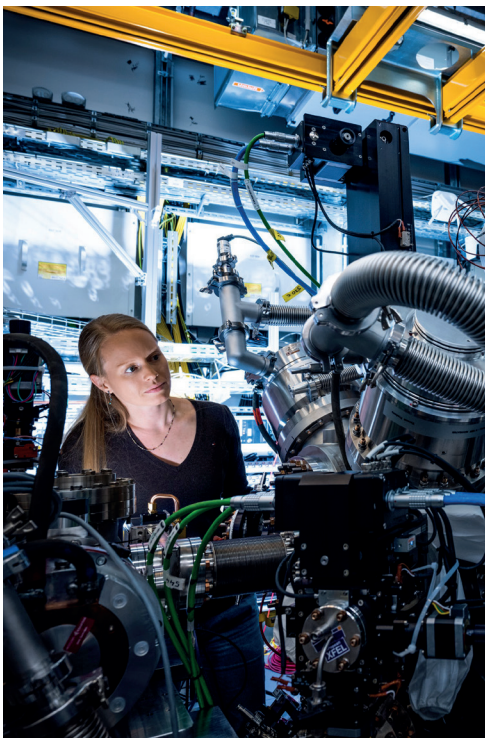
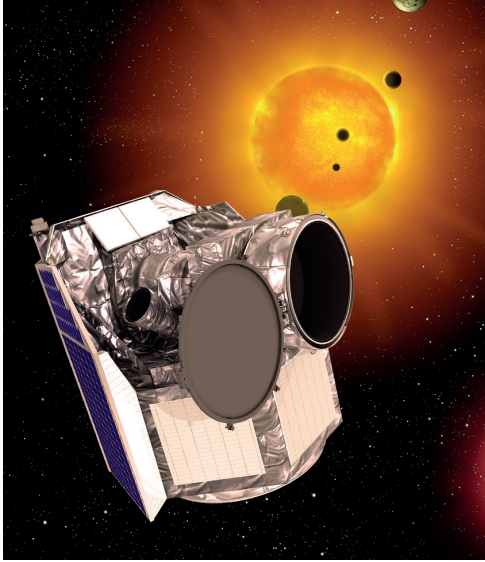




Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Le SEFRI en bref

DEFR



Le SEFRI est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR.



4,8

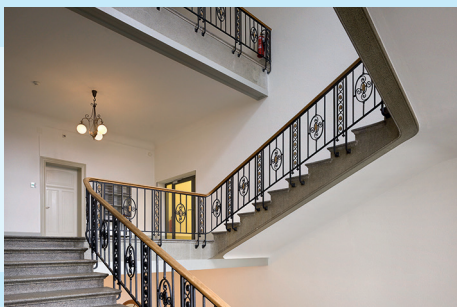


milliards de francs.
Budget annuel géré par le SEFRI.

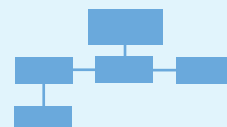
E2



Le SEFRI est situé à la Einsteinstrasse 2, à Berne.



7



divisions en charge de la formation,
de la recherche et de l'innovation.

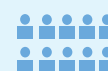
2013



Le SEFRI a été créé en 2013 et réunit l'ensemble des domaines FRI sous un même toit au niveau fédéral.



278



collaboratrices et collaborateurs. Plus
11 apprentis et 8 stagiaires des hautes écoles
ainsi que 7 détachés et quelque
80 collaborateurs locaux à l'étranger.

Avant-propos

Madame, Monsieur,



La formation, la recherche et l'innovation (FRI) sont essentielles pour l'épanouissement personnel et la compétitivité des entreprises. Elles contribuent au bien-être et à la prospérité de la société. Aussi le domaine FRI bénéficie-t-il dans notre pays d'une très grande attention de la part de la société, de l'économie et de la politique.

Le système FRI suisse repose sur des principes éprouvés, tels que la diversité, la subsidiarité et l'autonomie des acteurs, et appliqués à partir d'objectifs fixés d'un commun accord. La qualité, favorisée par la concurrence, ainsi que la stabilité et la capacité d'adaptation, la coopération nationale et internationale et la mise en réseau à différents niveaux sont également des piliers fondamentaux du système FRI.

Notre Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), se veut un jeteur de ponts. Notre rôle consiste à consolider le système FRI et à en améliorer la qualité avec le concours des cantons, du monde économique, des organes et des institutions du domaine des hautes écoles, des organes chargés de l'encouragement de la recherche et de l'innovation et d'autres organisations. En tant que centre de compétences de la Confédération pour le domaine FRI, le SEFRI se consacre principalement aux questions de portée nationale et internationale en lien avec la formation, la formation professionnelle, les hautes écoles, la recherche, l'innovation et les activités spatiales.

Avec nos partenaires, nous nous engageons pour que la Suisse demeure un pays performant dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julia Hurn'.

Secrétaire d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

La mission et les domaines d'activité du SEFRI

Le SEFRI, au sein du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), est le centre de compétences de la Confédération pour les questions de portée nationale et internationale liées à la politique en matière de formation, de recherche et d'innovation.

En tant qu'autorité fédérale compétente, le SEFRI est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique fédérale dans le domaine FRI. Dans ce contexte, il assume les tâches ci-après en coordination avec ses partenaires :

- il développe une vision stratégique globale pour la formation, la recherche et l'innovation en Suisse et élabore la planification des prestations et des ressources de la Confédération pour ces trois domaines ;
- il veille à la participation de la Suisse aux réseaux internationaux et à l'intégration du pays dans l'espace européen et mondial de la formation, de la recherche et de l'innovation ;
- il participe au développement d'une offre de formation large, diversifiée et perméable de grande qualité pour les filières générales et professionnelles ;
- il contribue à l'amélioration de la qualité et de l'attrait de la formation professionnelle en suivant l'évolution des besoins du marché de l'emploi ;
- il veille à l'excellence et à l'efficacité de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles ;
- il encourage la recherche et l'innovation et coordonne les tâches et les mesures des organes de la Confédération chargés de l'encouragement ;
- il promeut et coordonne les activités suisses d'exploration et d'utilisation de l'espace ;
- il est chargé de la reconnaissance des diplômes et certificats étrangers délivrés dans le domaine de la formation professionnelle et des hautes écoles spécialisées.





Notre mission

- Nous sommes le centre de compétences de la Confédération pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fédérale de formation, de recherche et d'innovation de portée nationale et internationale. Nous assumons un rôle de charnière entre le monde politique, la société et l'économie.
- Avec nos partenaires publics et privés, nous nous efforçons de structurer les perspectives d'avenir de notre société.
- Nous menons nos activités d'encouragement en accord avec les autres unités administratives concernées de la Confédération et des cantons et fournissons des contributions subsidiaires au positionnement de la Suisse en tant que pôle scientifique et économique compétitif.

En parallèle, le SEFRI garantit la participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle à la charge des pouvoirs publics avec un budget de près d'un milliard de francs par an.

Formation professionnelle

Le SEFRI est responsable de la réglementation, du pilotage stratégique et du développement du système suisse de formation professionnelle. Dans ce contexte, il veille à l'assurance-qualité et au développement de l'ensemble du système, ainsi qu'à la comparabilité et à la transparence des différentes offres de formation professionnelle et de formation continue.

En tenant compte d'une mise en œuvre et d'un développement de la formation professionnelle cohérents et conformes au système, le SEFRI élabore des bases de décision concernant les affaires politiques, prépare les bases de données nécessaires au pilotage stratégique et lance ou accompagne la mise en œuvre de projets globaux (p. ex. mobilité, diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes).

Avec un budget de près d'un milliard de francs par an dédié à cet effet, le SEFRI

garantit la participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle à la charge des pouvoirs publics, surtout sous la forme de subventions allouées aux cantons. Des moyens sont également prévus pour l'encouragement d'innovations et de projets, tels que le développement de nouvelles professions ou l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle.

Le SEFRI est en outre responsable de la législation, du traitement des recours et de l'encadrement juridique dans l'élaboration d'ordonnances de formation, de règlements d'examens ainsi que des procédures de reconnaissance et d'accreditation. Par ailleurs, il veille à ce que les responsables de la formation professionnelle et les conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière soient bien formés. Enfin, il veille au développement et à la mise en œuvre de la politique de formation continue au niveau fédéral.





Formation professionnelle initiale et maturités

Avec plus de 240 formations proposées, la formation professionnelle initiale permet aux jeunes d'entrer dans le monde du travail et assure la relève en professionnels qualifiés. Les formations s'orientent vers les besoins du marché du travail, et leurs contenus sont définis en conséquence par les associations professionnelles. Le SEFRI accompagne et soutient les associations dans le développement ou la révision des formations, mène des procédures de consultation et des auditions dans les cercles concernés et édicte les différentes ordonnances de formation. Depuis 2005, près de 20 nouvelles ordonnances ou révisions d'ordonnances sont entrées en vigueur chaque année.

Le SEFRI est compétent pour le pilotage stratégique, l'assurance-qualité et le développement de la formation professionnelle initiale. Il est ainsi responsable des plans d'études cadres pour l'enseignement de la culture générale, pour la maturité professionnelle et pour l'éducation physique dans la formation professionnelle initiale.

Avec la maturité professionnelle, les jeunes disposent d'une offre de formation qui relie une formation professionnelle initiale à une formation générale approfondie et garantit l'accès sans examen à une haute école spécialisée. En collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, le

SEFRI promeut cet instrument d'encouragement de talents. Il est responsable de l'ordonnance sur la maturité professionnelle et encadre sa mise en œuvre. Les formations développées sur la base du plan d'études cadre élaboré en commun par les partenaires de la formation professionnelle sont évaluées et reconnues par le SEFRI après consultation de la Commission fédérale de la maturité professionnelle. En outre, le SEFRI organise une fois par an l'examen fédéral de maturité professionnelle.

L'obtention d'un certificat de maturité gymnasiale se fait soit par une formation gymnasiale reconnue par la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), soit par les examens de maturité organisés par la Commission suisse de maturité (CSM). Le SEFRI, qui dirige le secrétariat de la CSM, recense plus de 2000 inscriptions par an pour les examens, qu'il organise deux fois par an en Suisse allemande, en Suisse romande et au Tessin. En outre, il coordonne la reconnaissance des certificats de maturité en collaboration avec la CDIP.

Le SEFRI garantit une politique nationale consolidée en matière de formation au degré secondaire II (formation professionnelle initiale et enseignement de la culture générale). Il est l'interlocuteur des cantons et des organisations du monde du travail.

Avec plus de 240 formations proposées, la formation professionnelle initiale permet aux jeunes d'entrer dans le monde du travail et assure la relève en professionnels qualifiés.



La Suisse dispose, avec la formation professionnelle supérieure, d'une offre qui a fait ses preuves et que les professionnels désireux d'acquérir des qualifications supérieures au degré tertiaire apprécient.

Formation professionnelle supérieure

La Suisse dispose, avec la formation professionnelle supérieure, d'une offre qui a fait ses preuves et que les professionnels désireux d'acquérir des qualifications supérieures au degré tertiaire apprécient. La formation professionnelle supérieure repose sur l'expérience professionnelle et permet de se spécialiser, d'approfondir ses connaissances professionnelles ou encore de se préparer à une fonction de cadre. Son offre englobe les examens professionnels fédéraux, les examens professionnels fédéraux supérieurs ainsi que les filières des écoles supérieures. Plus de 25 000 brevets et diplômes fédéraux sont décernés chaque année.

Le SEFRI assume le pilotage stratégique et l'assurance-qualité de la formation professionnelle supérieure. D'entente avec les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI se consacre

aux thèmes centraux liés au développement et au renforcement de la formation professionnelle supérieure et élabore des solutions adaptées, en particulier dans les domaines du positionnement et de la reconnaissance des offres. La perméabilité et les débouchés de la formation professionnelle supérieure constituent les principaux défis à relever dans ce contexte.

Le SEFRI accompagne et soutient les organisations du monde du travail dans le développement des examens fédéraux, assure la coordination des professions connexes et approuve les règlements d'examen. De plus, il surveille la tenue des examens et le travail des commissions d'examen, agit en tant qu'autorité de recours, émet les certificats et les diplômes fédéraux et tient le registre de ceux-ci. Le SEFRI est chargé d'approuver les plans d'études cadres élaborés par

les organisations du monde du travail pour les écoles supérieures, de mener les procédures de reconnaissance et de reconnaître les filières de formation des institutions de formation privées et publiques.

En outre, le SEFRI offre un soutien financier pour le développement et la révision des règlements d'examen et des plans d'études cadres, ainsi que pour l'organisation des examens fédéraux. Les participants aux cours préparatoires aux examens fédéraux voient leur charge financière allégée grâce aux subventions du SEFRI.

Coopération en matière de formation

La coopération nationale et internationale en matière de formation revêt une importance capitale pour la Suisse. Conformément à la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la cohérence et à la qualité du système de formation et à son positionnement optimal dans le contexte international. Le rapport national sur l'éducation fournit des bases importantes pour le développement de ce système.

La coopération nationale et internationale en matière de formation revêt une importance capitale pour la Suisse.

Le SEFRI est chargé des dossiers de la coopération nationale et internationale en matière de formation au niveau fédéral. Il fait partie, en tant qu'organe compétent, de commissions de la Confédération et des cantons pour le développement stratégique du système suisse de formation.

Le SEFRI est également l'interlocuteur pour des questions internationales dans le domaine de la formation et il promeut la coopération internationale aussi bien au sein d'organisations multilatérales (p. ex. OCDE, Unesco, UE ou Conseil de l'Europe) qu'au niveau bilatéral. Divers programmes, initiatives et coopérations bilatéraux et multilatéraux, comme les

programmes européens pour la formation et la jeunesse ou l'étude PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) lancée par l'OCDE et soutenue conjointement par la Confédération et les cantons, font également partie de la sphère de compétences du SEFRI. Celui-ci entend renforcer par ce biais le réseau international dans le domaine du positionnement du système suisse de formation dans le monde.

En ce qui concerne la coopération internationale en matière de formation professionnelle, le SEFRI encourage notamment la mise en réseau des acteurs de la formation professionnelle, la reconnaissance des diplômes suisses de la for-

mation professionnelle et le partage de l'expertise afin de renforcer le système de la formation professionnelle.

La Suisse participe au système européen de reconnaissance des qualifications professionnelles. En tant que centre de contact national pour la reconnaissance des qualifications professionnelles en Suisse, le SEFRI est le premier interlocuteur dans ce domaine. Il est chargé de la reconnaissance des diplômes et certificats étrangers pour les professions réglementées ou non, et de la définition des mesures de compensation. Entre cinq et six mille requêtes sont traitées chaque année.



Le SEFRI œuvre, conjointement avec les cantons, à la compétitivité et à la qualité du domaine des hautes écoles.

Hautes écoles

Avec ses universités, ses écoles polytechniques fédérales (EPF), ses hautes écoles spécialisées (HES) et ses hautes écoles pédagogiques, le paysage suisse des hautes écoles propose une offre complète et variée au degré tertiaire. Non seulement les hautes écoles dispensent un enseignement de grande qualité, mais elles sont également actives dans la recherche et la formation continue, et leurs prestations, qui jouissent d'une considération internationale, apportent une contribution essentielle au développement économique, culturel et social de la Suisse. En tant que collectivités responsables, la Confédération et les cantons s'impliquent au niveau de la législation, du financement, du pilotage et de la surveillance des hautes écoles et veillent conjointement à l'assurance-qualité.

Le SEFRI s'engage, conjointement avec les cantons, en faveur d'un espace des hautes écoles compétitif et de grande qualité. La loi sur les EPF et la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) constituent les bases légales de cet engagement. D'une part, le SEFRI aide le DEFR et le Conseil fédéral à assumer leur responsabilité à l'égard du domaine des EPF. D'autre part, il soutient, par le biais des instruments de financement prévus dans la LEHE, les universités et les hautes écoles spécialisées gérées par les cantons. Il défend par ailleurs les dossiers liés à la politique des hautes écoles au niveau national et international. Il assure en outre la gestion des affaires de la Conférence suisse des hautes écoles, l'organe politique supérieur de la Confédération et des cantons présidé par le chef du DEFR.

Enfin, le SEFRI est responsable de l'octroi et du financement des bourses d'excellence de la Confédération pour chercheurs et artistes étrangers par l'intermédiaire de la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers (CFBE).





La Suisse fait aussi partie des pays qui dépensent le plus pour la recherche et le développement par rapport à leur produit intérieur brut.

Recherche et innovation

La Suisse est très compétitive en matière de recherche et d'innovation. Elle fait partie des pays qui dépensent le plus pour la recherche et le développement (R-D) par rapport à leur produit intérieur brut (PIB). L'économie privée assume plus de deux tiers des dépenses de R-D suisses, qui s'élèvent actuellement à 3,2% du PIB, soit 22 milliards de francs par an. L'encouragement public de la recherche mise essentiellement sur l'initiative des chercheurs, sur le principe de concurrence et sur la coopération internationale.

Le SEFRI est compétent au niveau fédéral pour la préparation et la mise en œuvre de la politique de la recherche et de l'innovation à l'échelon de la Confédération, ce qui l'amène à élaborer les bases de décision politiques en la matière, à définir les bases légales correspondantes et à piloter l'exécution de la loi sur la recherche et l'innovation. Le SEFRI est responsable

du financement de l'encouragement de la recherche et de l'innovation par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Il aide également le DEFR et le Conseil fédéral à assumer leur responsabilité à l'égard de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse).

Dans ce cadre, le SEFRI s'occupe également de la planification et de la coordination de programmes d'encouragement à l'échelle nationale (p. ex. programmes nationaux de recherche et pôles de recherche nationaux) et d'initiatives qui visent le développement des infrastructures de recherche d'importance nationale. En outre, le SEFRI assume un rôle de surveillance et d'approbation en lien avec des cautionnements de la Confédération sur les sites du Parc suisse d'innovation. Le SEFRI soutient par ailleurs une trentaine d'établissements de recherche d'importance

nationale ainsi que l'association des Académies suisses des sciences. Enfin, il coordonne la recherche effectuée par l'administration fédérale.



La science se nourrissant essentiellement d'échanges transnationaux, les coopérations internationales se multiplient sans cesse et revêtent une importance croissante dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation.

Coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation

La science se nourrissant essentiellement d'échanges transnationaux, les coopérations internationales se multiplient sans cesse et revêtent une importance croissante dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation. Non seulement les projets de grande envergure dépassent les possibilités d'un seul pays, mais la spécialisation accrue exige le recrutement d'experts dans le monde entier.

La Suisse est membre de nombreuses organisations internationales de recherche telles que le Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN), l'Organisation européenne pour la recherche en astronomie (ESO) et la Source européenne de spallation (ESS). Elle participe également à des initiatives et à des programmes internationaux comme les programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation.

Le SEFRI prépare l'adhésion de la Suisse aux organisations, aux initiatives et aux programmes correspondants, mène les négociations, représente le pays dans les organes de pilotage et finance les différentes adhésions. Il donne la possibilité aux acteurs de la recherche et de l'innovation de participer à des projets.

Il veille en outre à ce que les offres des organisations et des programmes internationaux soient connues et utilisées par les chercheurs, les entreprises et les acteurs suisses de l'innovation.

Le SEFRI est responsable de la mise en œuvre et du développement de la stratégie internationale de la Suisse en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Relations internationales et réseau Swissnex

La politique FRI internationale est un élément clé de la politique extérieure suisse. Elle a pour mission de faire connaître les atouts de la Suisse en tant que site compétitif sur le plan international pour la recherche, le développement technologique et l'innovation, et de promouvoir la collaboration mondiale dans ces domaines tant au niveau des personnes qu'au niveau des institutions.

Le SEFRI est responsable de la mise en œuvre et du développement de la stratégie internationale de la Suisse en matière de formation, de recherche et d'innovation, et en particulier de la collaboration bilatérale avec un choix de pays partenaires.

Il négocie les accords bilatéraux et les programmes afférents. Il est également à la tête du réseau Swissnex, qui assure la présence mondiale de la Suisse officielle dans le domaine FRI.

Le réseau Swissnex est composé des conseillers pour la science et la technologie rattachés aux représentations suisses dans une vingtaine de pays autour du globe, et Swissnex, les consulats scientifiques implantés à San Francisco, Boston (avec une antenne à New York), Rio de Janeiro (antenne à São Paulo), Bangalore, Shanghai et Osaka.



Sites Swissnex

Conseillères et conseillers scientifiques auprès des ambassades suisses

Affaires spatiales

La recherche et la technologie spatiales revêtent une grande importance en Suisse. En tant que membre fondateur de l'Agence spatiale européenne (ESA), notre pays se positionne comme un partenaire compétitif dans le contexte international. Le domaine spatial n'est pas seulement source de connaissances scientifiques, mais il génère également des innovations industrielles et technologiques considérables en Suisse.

Le SEFRI encourage et coordonne la politique spatiale suisse au niveau national et international. La Suisse défend ses intérêts nationaux grâce à une collaboration internationale ciblée, notamment en participant aux programmes de l'ESA et à d'autres activités spatiales européennes et internationales. Le SEFRI représente notre pays au sein de l'ESA; il est l'interlocuteur des institutions et des entreprises scientifiques actives dans le domaine spatial.



Le domaine spatial n'est pas seulement source de connaissances scientifiques, mais il génère également des innovations industrielles et technologiques considérables en Suisse.



Structure et partenaires du SEFRI

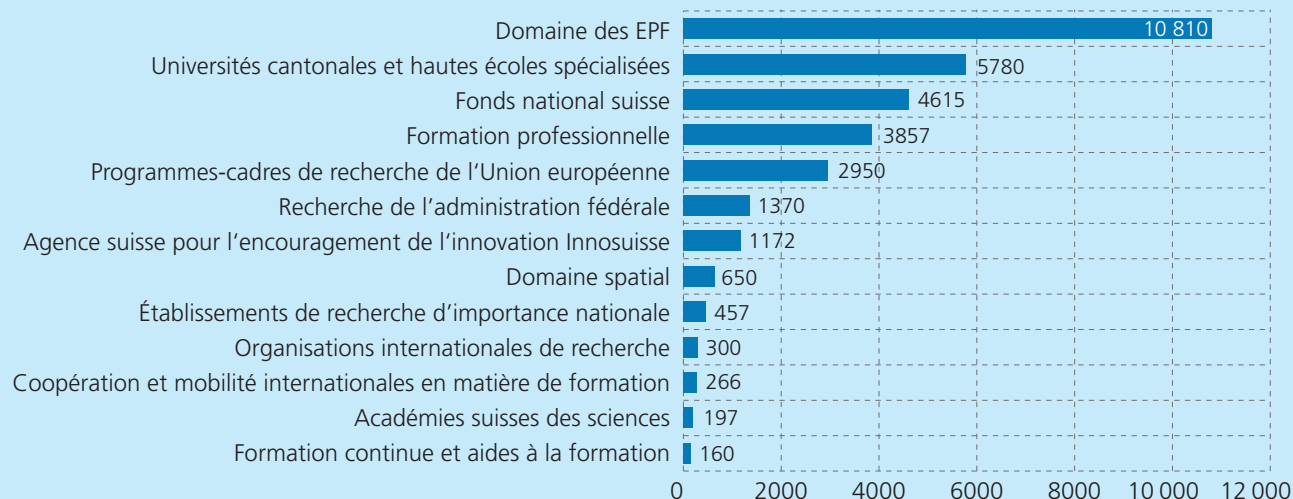
Le SEFRI remplit sa mission en étroite collaboration avec d'autres services fédéraux, les cantons, les organisations du monde du travail ainsi que les organes et les institutions du domaine des hautes écoles et de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Dans sa sphère de compétences, il est l'interlocuteur des autorités et des institutions nationales et internationales et représente, d'une part, la Confédération dans les enceintes nationales et, d'autre part, la Suisse dans les enceintes internationales.

Le SEFRI est conduit par sa directrice, la secrétaire d'État Martina Hirayama, et son directeur suppléant, Rémy Hübschi. Les différents champs de travail sont sous la responsabilité des divisions. La division Ressources veille, en tant que prestataire interne, au bon fonctionnement du SEFRI.



Faits et chiffres

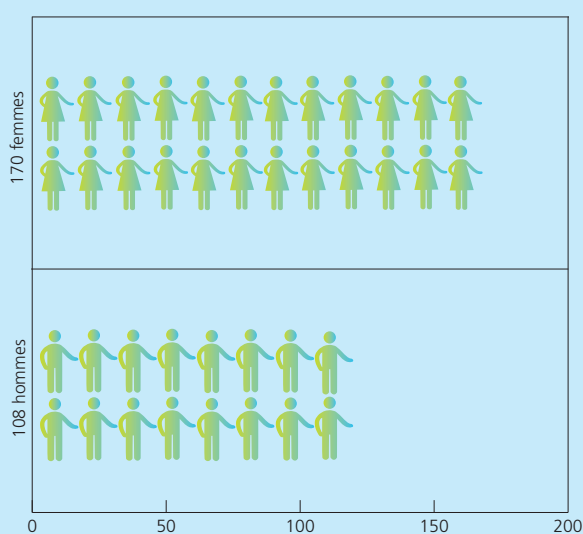
Ressources promotionnelles FRI de la Confédération 2021-2024 en millions de francs



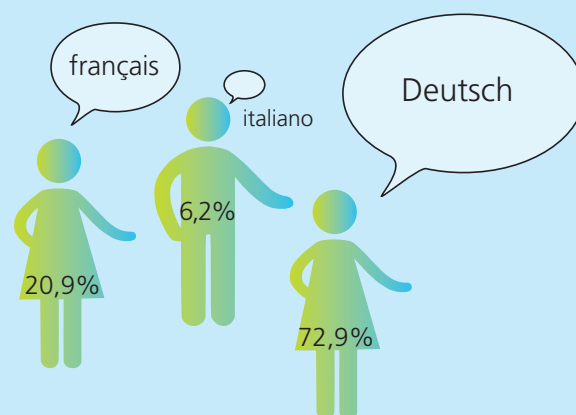
Source : arrêtés financiers relatifs au message FRI 2021-2024 ; Administration fédérale des finances

Les investissements de la Confédération dans le domaine FRI s'élèvent à quelque 32,5 milliards de francs pendant la période 2021-2024. Le SEFRI gère un budget annuel d'environ 4,8 milliards de francs ; le domaine des EPF et l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse administrent leurs fonds dans le cadre de leur mandat de prestations avec la Confédération ; la recherche de l'administration fédérale est financée par les offices fédéraux compétents.

Femmes et hommes au SEFRI



Hormis les 7 détachés et les quelque 80 collaborateurs locaux à l'étranger.



Les collaborateurs à Berne. Valeur moyenne 2021

Le SEFRI comme entreprise formatrice

- Nombre de personnes en formation (formation commerciale initiale) 11
- Nombre de stagiaires diplômés des hautes écoles 8

Le DEFR

Le SEFRI est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR. Six offices fédéraux et sept unités administratives sont rattachées au DEFR.



○ Les offices du DEFR

● Les unités administratives du DEFR

Impressum

Éditeur: Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, © 2022

Rédaction: Communication SEFRI

Mise en page: Communication SEFRI

Traductions: Services linguistiques du SEFRI, du SG DEFR et de la ChF

Langues: français, allemand, italien et anglais

Photographies: C. Carreau, ESA (page de titre en haut à gauche), A. Herzog, EPFL (page de titre en haut à droite)

European XFEL / Jan Hosan (page de titre en bas à gauche), Monique Wittwer (page de titre en bas à droite),

Iris Krebs (p. 4, 5, 6, 7, 8, 10), Béatrice Devènes (p.11), CERN (p. 12), David Ducros, ESA (p. 14 et 15)

Contact

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne
T +41 58 462 21 29
info@sbfi.admin.ch
www.sefri.admin.ch